

MINISTERE DE LA JUSTICE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès  
-----

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
DES FINANCES ET DE L'EQUIPEMENT  
-----  
SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL  
DES JURIDICTIONS  
ET DES SERVICES JUDICIAIRES  
-----

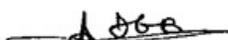
**Décret n°2000-228 du 7 Septembre 2000**  
**portant nomination en qualité**  
**d'Auditeur de Justice de Monsieur**  
**NZABA Pierre, Attaché des SAF des**  
**cadres de la catégorie A, hiérarchie II .**

Le Président de la République, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement.



Vu l'Acte Fondamental;  
Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature;  
Vu la loi 022/92 du 20 Août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo;  
Vu le décret 61/183 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée;  
Vu le décret 62/130MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires;  
Vu le décret 751/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relative au statut de la Magistrature;  
Vu le décret 91/509 du 27 Mai 1991 portant reversement provisoire des Magistrats;  
Vu le décret 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou toute autre promotion ;  
Vu le décret 99/1 du 12 Janvier 1999 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;  
Vu l'arrêté n° 848 MESRS/ UMNG / ENAM du 4 Décembre 1998 portant désignation des Elèves admis au concours d'entrée à l' Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature dans le Département des carrières judiciaires cycle supérieur, filière: Magistrature, session de 1995;  
Vu le décret 99/98 du 19 Mai 1999 portant attributions et organisation du Ministère de la Justice;  
Vu le dossier constitué par l'intéressé.

  
Décrète





**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur NZABA Pierre, Attaché des SAF de 1<sup>er</sup> échelon, indice 680 catégorie A , hiérarchie II des Services administratifs et financiers (SAF), licencié en droit de nationalité congolaise, né le 28 Février 1959 à Mayanou est nommé Auditeur de Justice indice 850.

**Article 2** : Conformément aux dispositions du décret 94/769 du 28 Décembre 1994, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

**Article 3** : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1<sup>er</sup> Mars 1996, sera enregistré, publié au Journal Officiel du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 7 Septembre 2000

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement

**Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESO**

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice

**Maître Jean Martin MBEMBA**

Le Ministre de l'Economie, des Finances  
et du Budget

**Mathias DZOU**

**Ampliations :**

PR	2
MJ/CA	2
SGJ/DAFE	2
DGFP	2
DGB	2
DGCF	2
COUR SUPREME	2
CABZV	2
CAP/N	2
CA DOLISIE	2
CA OWANDO	2
SGG/BC	2
JORC	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3.

*1000*

*Alsy*